

REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, en date du onze du courant, priant SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR de vouloir bien faire mettre devant la Chambre un état du nombre de livres choisis par le Conseil de l'Instruction Publique et approuvés, conformément à la loi, pour l'usage des écoles communes de cette Province.

Par ordre,

P. J. O. CHAUVEAU,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Québec, 12 Décembre 1871.

1206057